



# DÉLIBÉRATION

## du 13 décembre 2022

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Bruno BENOIT (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LÉAUTÉ), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Mme Türkan RENZO), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU),</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DOTTOR</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 décembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>15 DEC. 2022</b> Publiée le <b>16 DEC. 2022</b> Notifiée, le	
<b>Délibération n°22.7.10</b>	<b>URBANISME - BÂTIMENTS</b> <i>Dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 du CD44 : Élaboration du plan-guide opérationnel et demande de subvention</i>

Madame Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 13 septembre 2022 :

- Autorisant le Maire à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cœur de bourg / cœur de ville » du Département de Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 pour accompagner financièrement les projets de développement de la Commune ;
- Décidant d'engager une consultation pour l'élaboration d'un Plan guide opérationnel permettant de réaliser un diagnostic du territoire et élaborer des scénarios d'aménagement sur les sites retenus.

Pour élaborer le PGO, la Commune a souhaité collaborer avec LAD-SPL en signant un contrat en gré à gré. Ce mode de collaboration permet de s'affranchir des règles de la commande publique.

**Pour répondre à la demande de la Commune, LAD-SPL a établi un contrat de prestations de services qui se compose de deux parties.**

**Pour la première partie de l'offre, il s'agit d'un mandat d'études pré-opérationnelles menées en direct par LAD-SPL. Les études concernent :**

- Le pilotage du diagnostic et l'identification des enjeux du cœur de bourg de la Commune,
- La programmation urbaine à l'échelle du bourg et du cœur de bourg,
- La réalisation de fiches-actions comprenant des scénarios d'aménagement sur les sites à enjeux pré-identifiés : site du LAVOIR (études pré-opérationnelle) et Sites ACTI, SCLEO-RIGAUDIERE, HARAS, GANDON, MAIRIE (études d'opportunité)
- L'animation et le pilotage de la démarche du plan-guide opérationnel.

**Le montant de cette prestation s'élève à**

- 44 900€ HT pour mission de base
- 12 625€ pour la tranche optionnelle

Seule la mission de base sera engagée en tranche ferme, la Commune se réservant la possibilité d'engager en cours de mission la tranche optionnelle portant sur la participation / concertation des partenaires du projet : services, population associations ...

Pour la deuxième partie de l'offre, il s'agit d'un contrat de prestation passé avec un tiers, une maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale.

LAD-SPL assurera la préparation du cahier des charges de consultation et le contrat d'études sera directement conclu entre le MOE et la Commune sans intervention de LAD-SPL en qualité de mandataire.

Les missions de cette MOE concerne :

- La maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale des projets au niveau ESQ ;
- La réalisation d'une enquête et d'un plan programme de stationnement ;
- La réalisation de diagnostic de dépollution, démolition.

Le montant de cette prestation s'élève à 43 000,00€ HT.

Le Maire apporte quelques précisions concernant l'offre présentée par LAD-SELA :

- Elle répond précisément aux attentes du Département pour un Plan Guide Opérationnel qui répond à des enjeux forts en matière de développement urbain.
- Elle intègre également la demande de disposer d'un accompagnement opérationnel permettant d'engager sur le mandat, le développement prioritaire de sites stratégiques comme celui du Lavoir.

**Au total, le montant de l'offre s'élève à 87 900,00 €. HT hors option**

La Commune de Mésanger est classée en catégorie 2 par le Département, lui permettant de bénéficier d'un taux d'intervention à hauteur de 40 %.

Le PGO est ainsi subventionnable à hauteur d'un montant de 35 160,00 €. Le reste à charge pour la collectivité est alors de 52 740,00 €.

Un dépôt de dossier de demande de subvention est donc nécessaire.

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Sur proposition du Maire*

*Vu l'exposé présenté,*

*Vu l'article L2121-29 du CGCT,*

*Vu le contrat de prestations de services pour l'élaboration d'un plan-guide opérationnel sur le centre-bourg de Mésanger par LAD-SPL.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*à l'unanimité :*

► **APPROUVE l'offre de mission de LAD-SPL pour la réalisation du PGO pour le centre-bourg de Mésanger pour un montant de 87 900€ HT en offre de base**

► **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 du Département de Loire-Atlantique dans le cadre de l'AMI « Cœur de bourg / cœur de ville », pour l'élaboration du PGO, calculée comme suit :

- Montant subventionnable = 87 900,00 €
- Taux de subvention = 40 %
- Subvention attendue = 35 160€

Pour extrait conforme au registre »

**Cédric DOTTOR**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

